Prescription de renvoi pour les séances psychologiques de première ligne par les psychologues cliniciens et les

orthopédagogues cliniciens[[1]](#footnote-1)

|  |  |
| --- | --- |
| **Coordonnées du patient**  Nom et prénom: …  Date de naissance: …  Numéro-NISS: … Organisme assureur: …  Le patient a droit/n’a pas droit à l’intervention majorée | |
| **Indications pour les séances psychologiques de première ligne**  Le patient présente un problème psychique modérément sévère pouvant être suffisamment traité par un nombre limité de séances de psychologie de première ligne[[2]](#footnote-2): | |
| Indications potentielles pour les patients <18 ans  O principalement un problème d’anxiété  O principalement un problème dépressif  O principalement un problème externalisé (tel que des problèmes de comportement ou des problèmes d’opposition)  O principalement un problème social (tel que l’isolement ou les conflits interpersonnels) | Indications potentielles pour les patients ≥18 ans  O principalement un problème d’anxiété  O principalement un problème dépressif  O principalement un problème de consommation d’alcool  O principalement un problème de consommation de somnifères et de calmants |

Date[[3]](#footnote-3) .. / .. / ….

…

Nom, numéro-INAMI et signature du médecin

Type de médecins2:

O Médecin généraliste en charge du DMG

O Autre type de médecins autorisés à prescrire[[4]](#footnote-4): …

1. Plus d’information sur le remboursement des sessions psychologiques de première ligne sur [www.inami.be](http://www.inami.be). Par année civile, le nombre de séances de psychologie de première ligne remboursable par les mutualités est limité, tant au total que par patient. La liste des psychologues/orthopédagogues cliniciens qui sont disponibles pour réaliser ce type de séances se trouve sur [www.psy107.be](http://www.psy107.be) / [www.psy0-18.be](http://www.psy0-18.be) . Une carte avec les détails de tous les thérapeutes est disponible à <http://bit.ly/trouverunPPL> [↑](#footnote-ref-1)
2. Déterminer quelle est la problématique principale. Seule une option peut être cochée. [↑](#footnote-ref-2)
3. La première séance doit avoir lieu endéans le mois de la prescription. Le patient doit donc solliciter, en temps voulu, un rendez-vous avec un psychologue/orthopédagogue clinicien. [↑](#footnote-ref-3)
4. Compléter le type de médecin. <18 ans: médecin généraliste, pédiatre, pédopsychiatre, médecin service PSE/CPMS, médecin ONE; ≥18 ans: médecin généraliste, psychiatre, gériatre (65+), médecin du travail (durant la crise du Corona), [↑](#footnote-ref-4)